



HAUT-LANGUEDOC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

16 Place du Foirail
34220 Saint-Pons de Thomières
Département de l'Hérault
Sous-Préfecture de Béziers

Conseillers en exercice :	50
Conseillers présents :	33
Pouvoirs :	5
Voix délibératives :	38

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

.....
Séance du 07 Mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 07 Mars, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 29 Février 2024, s'est réuni, à 18h00, sous la présidence de Monsieur Josian CABROL, dans la salle du foyer de la Maison des Loisirs, Rue du Barry à Saint-Pons de Thomières.

Étaient présents : Jean ARCAS ; André ARROUCHE ; Robert AZAÏS ; Jean Pierre BARTHES ; Anne CABRIÉ ; Josian CABROL ; Patrick CABROL ; Ghislaine COUSTAL ; Roland COUTOU ; Arielle ESCURET (représentée par Régis LORIVAL – suppléant) ; Béatrice FALCOU ; Bernard FONTES ; Marie-José FOUQUET ; Laurie GOMEZ ; Harmonie GONZALEZ (représentée par Olivier AZEMA – suppléant) ; Christian LIGNON ; Franck LIGNON ; Catherine LISTER ; Luc LOUIS ; Marie MAYNADIER ; Alain MOULY ; Vincent NAUDIN ; Bruno ORTIZ ; Françoise PEREZ ; Pascale PEYTAVI ; Jacques PLANES ; Franck POUJOL RICARD ; Thérèse SALAVIN ; Jean Marc SALEINE ; Thierry SALLES BLAYAC ; Catherine SONZOGNI ; Jacques SOULIGNAC ; Didier VORDY

Avant donné pouvoir : Michel CARQUET à Luc LOUIS ; Jean Yves DUFAUD à Bruno ORTIZ ; Magali GUIRAUD à Jean Pierre BARTHES ; Michel LIGNON à Jean Marc SALEINE ; Alain TAILHAN à Thérèse SALAVIN

Étaient absents : Alexandre DYE ; Max FABRE ; Yves FRAISSE ; Marie-Françoise FRANC ROUANET ; Delphine GAZEL ; Bruno GIRONA ; Luc GUIRAUD ; Benoit MARSAUX ; Sylvie MIQUEL ; Pierre André PEDESSEAU ; Bruno PLA ; Alain TEISSIER ;

A été élu secrétaire de séance : Alain MOULY

Délibération n° : 2024.03.07/036

Objet : Exonération de loyer Bio Orb

VU la délibération N° 2019.06.06/052 du 06 Juin 2019 relative à la signature d'une convention d'occupation du bâtiment d'exploitation de production et transformation de PPAM et assimilées situé sur la commune de Mons la Trivalle ;

VU la délibération n° 2023.12.10/116 du 12 Octobre 2023 relative à une exonération de loyer d'une durée d'un trimestre du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2024 ;

CONSIDERANT que la SCIC BIO ORB PPAM sollicite une exonération de loyer sur l'année entière, la situation financière ne s'étant pas améliorée ;

CONSIDERANT que le Bureau Communautaire propose dans un premier temps de prolonger l'exonération de loyer d'un trimestre supplémentaire ;

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à la **MAJORITÉ** (35 POUR – 2 CONTRE – 1 ABSTENTION)

- **Valide** la prolongation d'exonération de loyer d'un trimestre supplémentaire soit du 1^{er} Avril au 30 Juin 2024 ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives financière et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Président

Josian CABROL



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr